



OMVS
ORGANISATION POUR
LA MISE EN VALEUR
DU FLEUVE SÉNÉGAL

HAUT COMMISSARIAT

Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et Développement des Usages Multiples Bassin du Sénégal (PGIRE)

AVIS INDIVIDUEL DE PREINFORMATION POUR LES MARCHES DE SERVICE FINANCES PAR LE FED (Prévision de marché)

Intitulé du marché

Réalisation de l'étude du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du fleuve Sénégal.

Lieu(x) d'exécution

Espace OMVS (Guinée, Mali, Mauritanie et Sénégal)

1. Référence de publication

< Référence de publication >

2. Procédure

Appel d'offres restreint international

3. Programme

Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et Développement des Usages Multiples (PGIRE)

4. Financement

Convention de financement/ Facilité ACP-UE pour l'Eau Actions dans les Pays ACP

5. Autorité contractante

*Haut Commissariat de l'Organisation Pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS)-
Dakar-Sénégal*

6. Objet du marché

Marché d'Etudes : Réalisation de l'étude du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du fleuve Sénégal.

7. Description du marché

Les services demandés aux Consultants concernent :

- L'élaboration d'un bilan diagnostic
- L'élaboration des schémas Directeurs Sectoriels
- L'Elaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

8. Budget maximal disponible

1 000 000 Euros

9. Date prévue de publication de l'avis de marché

Trente (30) jours calendaires après la publication du présent avis individuel de marché, soit le 27 juillet 2007

10. Autres renseignements

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-après :

Haut Commissariat de l'OMVS , 46, Rue Carnot BP 3152 Dakar/Sénégal, Tel : (00221) 823 45 30 Fax (00221) 822 01 63, E-mail omvssphc@omvs.org
Dakar/Sénégal

11. Base légale

Accord ACP-UE de Cotonou, signé le 23 Juin 2000

Décision N°2/2002 du Conseil des Ministres ACP-CE du 7 octobre 2002 concernant la mise en oeuvre des articles 28,29 et 30 de l'annexe IV de l'accord de Cotonou et son annexe.

Remarques :

Un délai minimum de 30 jours de calendrier doit être respecté entre la publication de la présente prévision de marché et la publication de l'avis de marché.

Les personnes physiques ou morales intéressées ne doivent donc pas envoyer de candidatures ou demandes de renseignements à ce stade.

Fait à Dakar, le 27 juin 2007

Le Haut Commissaire de l'OMVS

Mohamed Salem OULD MERZOUG.